



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 21 PRÉSENTS : 13- VOTANTS : 18 (DONT 5 PROCURATIONS)

L'an deux mille vingt-trois le onze avril

Le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais sous la présidence

de **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire**

Date de convocation : 6 avril 2023

PRÉSENTS : DUCOURTIOUX J., CONIEN M., RAMBONONA R., VICAIRE BONNIEU D., HUGON DE MASGONTIER A, REY N., LAGORGETTE P., BOISDRON C., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., RAVON A.,

ABSENTS EXCUSÉS : HALLAIRE X. procuration à LAGORGETTE P., LACHAUD J. procuration à VICAIRE BONNIEU D., VIAUD A. procuration à DUCOURTIOUX J., CAZERES C., VALLECILLO C. procuration à SAUTREAU J.M., LECOQ T., MALLET J. procuration à RAVON A.

ABSENTE . CHABANET M.

SECRETAIRE : RAMBONONA R.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mars 2023

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 06/03/2023.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – FINANCES :

1.1) Comptes Financiers Uniques 2022 : Budgets primitifs : budget principal, camping, Jeanne NICOLAS, assainissement, lotissement Batier, lotissement le Méridien

à l'unanimité

Le **CFU** a pour vocation de remplacer l'actuel compte administratif et le compte de gestion par un document commun à la collectivité et au comptable à partir de 2024. Le CFU de l'exercice 2022 est une expérimentation officielle pour laquelle la commune avait souhaité s'associer. Il convient d'adopter le règlement budgétaire et financier M57 de la commune et de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations et subventions.

1.2) Affectation des résultats des C.F.U. 2022 : Budgets primitifs : budget principal, camping, Jeanne NICOLAS, assainissement, lotissement Batier, lotissement le Méridien

à l'unanimité

1.3) Vote des taux des taxes communales

Une augmentation de 1,50% de chaque taux est proposée :

	taux = 2022	Produit	+ 1,50%	Produits
TFB	38,78	1 273 147,00 €	39,36	1 292 189,00 €
TFNB	77,01	90 333,00 €	78,16	91 682,00 €
TH sur Résidences Secondaires	19,64	79 206,00 €	19,93	80 375,00 €
CFE	17,51	224 653,00 €	17,77	227 989,00 €
Produit total attendu		1 667 339,00 €	+ 24 896,00€	1 692 235,00 €

Résultat du vote : POUR : 15 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 2

1.4) DISSOLUTION DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire expose aux élus que le CCAS peut être dissous par délibération du conseil municipal.

Il rappelle que les attributions du CCAS ont été transférées au CIAS au 1^{er} janvier 2022 à l'exception des secours attribués aux personnes en difficultés.

Monsieur le Maire propose de le dissoudre au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2022,
- D'exercer directement cette compétence,
- De transférer le budget du CCAS dans celui de la commune
- D'informer les membres du CCAS

1.5) 1^{ère} tranche des subventions aux associations (la 2^{ème} tranche sera votée lors du prochain conseil)

- Les Amis de l'orgue 500.00 € - Association musicale 3 900.00 €
- Les Arches de la Double 1 500.00 € - SAMIRI 500.00 €
- Cinéma Club 28 000.00 € - Club des aînés LRC 1 000.00 €
- Club des nageurs 1 000.00 € - Club tennis LRC 2 500.00 €
- Collège Jeanne d'Arc 575.00 € - Jazz et vin en Double 3 000.00 €
- Judo Club LRC 2 200.00 € - LRC Football 4 500.00 €
- Nos Petits Ateliers 250.00 € - Société de chasse LRC 600.00 €
- Société de chasse SML 500.00 € -

à l'unanimité

1.6) Echelonnement régularisation erreur fiscalité 2021

Monsieur le Maire indique aux élus que la commune a reçu 1.490.729,00 euros au titre de la fiscalité sur l'exercice 2021 et qu'en revanche la somme qui a été titrée par la collectivité est de 1.766.457,00 euros, ce qui fait une différence de 275.944,00 euros à régulariser.

Il indique avoir obtenu l'accord du Trésorier pour échelonner cette dépense sur quatre exercices.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte un échelonnement de la dépense au compte 673, sur quatre exercices soit :

- 69.000,00 sur 2023
- 69.000,00 sur 2024
- 69.000,00 sur 2025
- 68.994,00 sur 2026

1.7) Budgets primitifs 2023

BUDGET PRINCIPAL 2023			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
4 596 923,79	4 596 923,79	3 323 317,62	3 323 317,62

POUR : 16 – CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 2.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2023			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
465 793,71	465 793,71	793 625,92	793 625,92

Voté à l'unanimité.

BUDGET CAMPING 2023			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
129 291,03	129 291,03	40 114,01	40 114,01

Voté à l'unanimité.

BUDGET RESIDENCE JEANNE NICOLAS 2023			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
175 112,70	175 112,70	67 340,38	67 340,38

Voté à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT LE MERIDIEN 2023			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
182 420,46	182 420,46	186 790,29	186 790,29

Voté à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT BATIER 2023			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
71 600	71 600	83 149,18	83 149,18

Voté à l'unanimité.

1.8) BAR L'ESCALE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique aux élus que les travaux de rénovation et de mise en conformité du bar l'Escale peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental, la région Nouvelle Aquitaine ainsi que par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) au titre du soutien rural de commerce sédentaire (prise en charge du déficit d'opération à hauteur de 50%, dans la limite de 50.000€). Il précise que le cabinet d'architecte Vincent BUCHMANN a estimé le coût prévisionnel des travaux à 101.645,00€ HT (121.975,00€ TTC).

Aussi le maire demande aux élus de délibérer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte de solliciter le Conseil Départemental de la Dordogne, la région Nouvelle Aquitaine et l'ANCT,
- Désigne le maire, ou son adjoint aux finances, pour signer tout document relatif à ces demandes.

1.9) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire indique que les travaux liés à l'aménagement du cheminements doux en bordure de RD 730 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre des contrats de territoire

Le montant estimatif des travaux à la charge de la commune s'élève à 114.341,50€ HT.

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre des contrats de territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- accepte de solliciter une subvention de 25%, soit 28.585,37€,
- désigne le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

1.10) MONTANT DU LOYER POUR LA GERANCE DU BAR L'ESCALE

Après discussion, les élus missionnent le maire pour négocier le montant du loyer avec les futurs gérants.

2 – A.D.S. AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de limite en nombre d'autorisations de stationnement de taxi sur le territoire.

Il indique que la loi permet au maire de fixer ce nombre par arrêté municipal et propose de limiter ce nombre à trois sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de ne pas limiter le nombre d'autorisations de stationnement sur le territoire.

3 – ASSISTANCE CREATION D'UN CREMATORIUM

Monsieur le maire rappelle la délibération du 6 mars dernier et indique que la commune doit avoir recours à un cabinet spécialisé pour l'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour effectuer une étude de faisabilité et suivre la procédure.

A cet effet, un devis a été réalisé par le cabinet conseil ASPASIE SAS domicilié 1 rue de Stockholm 75008 PARIS pour un montant HT de 3.960,00€.

Le maire indique qu'il s'agit d'un marché avec une tranche ferme qui pourra être suivi de l'exécution de la tranche conditionnelle de 21.120,00€ HT si le projet est validé. Il précise que ces dépenses et toutes celles engagées par la commune dans le cadre de la procédure, pourront être remboursées à la commune par le concessionnaire dans le mois suivant sa désignation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la proposition ci-dessus,
- Désigne le maire pour signer les documents contractuels

Résultat du vote : POUR : 17 - ABSTENTION : 1

4 – CONVENTION REALISATION DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIE PREVENTIVE PLACE DU PUIITS QUI CHANTE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que par arrêté du 26/01/2023 le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a prescrit un diagnostic archéologique sur l'emprise de la Place du puits qui chante. La réalisation de celui-ci a été attribué au service départemental d'archéologie.

Il indique qu'il y a lieu d'établir une convention qui a pour objet :

- De préciser les délais de réalisation du diagnostic et de remise du rapport,
- De définir les conditions de mise à disposition des terrains,
- De définir les droits et obligations respectifs des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve les modalités de la convention proposée,
- Autorise le Maire à signer la convention.

5 – MOTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DU MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la motion en faveur du maintien du service public de LA POSTE adoptée par l'assemblée du Conseil départemental de la Dordogne le 23 février 2023.

6 – MANIFESTE EMBALLAGES PLASTIQUES

Monsieur le Maire explique que face à la recrudescence d'emballages plastiques, le SMICVAL a édité un manifeste et invite les collectivités à le relayer dans les foyers. Il est proposé au Conseil municipal de s'associer à la démarche du SMICVAL. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de soutenir le manifeste « le SMICVAL s'engage avec et pour le territoire contre les PLASTIQUES à usage uniques et le SUREMBALLAGE » !

7 – NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DES MAIRIES ANNEXES

Monsieur le Maire indique que suite à une étude interne sur les diverses tâches administratives qui ne peuvent plus être réalisées dans les mairies annexes mais seulement à la mairie de La Roche-Chalais, il est proposé ce nouveau fonctionnement à titre expérimental jusqu'à la fin du mois de septembre :

- La Roche-Chalais : fermeture au public du bureau le lundi après-midi
- SML : ouverture au public les mardis et jeudis matin
- SMR : ouverture au public les mardis et jeudis après-midi.

Les permanences des élus restent inchangées.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, **à l'unanimité**, valide les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie et des mairies annexes à compter de ce jour, à titre expérimental jusqu'au 30 septembre.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Delphine VICAIRE BONNIEU :

- 28/03 Comité SRB Drone vote d'une hausse de 5% de la taxe GEMAPI
- 01/04 conférence « Vie secrète des bords de Dronne » : grand succès + de 80 personnes
- A venir :
 - o balade nature le 29/04
 - o land art SMR le 13/05
 - o atelier créatif SML le 27/05
 - o sortie canoë nettoyage bords de Dronne le 24/06

André VIAUD : absent

Xavier HALLAIRE : absent

Jocelyne LACHAUD : absente

Jacky DUCOURTIOUX : rien à signaler

Martine CONIJN :

- Concours d'écriture du 11 au 27/03 sur le thème « frontière »
- Le 11/03 dictée, le 18/03 carnaval, le 30/03 conférence
- Le 12/04 conférence de Liza GIRAUD-TAYLOR

Patrick LAGORCETTE : rien à ajouter

Rémi RAMBONONA :

- Le 25/04 réunion pour repas/colis des aînés
- Lits individuels mis à disposition de 2 familles
- Aide à la constitution de dossiers SOLIHA
- Participation aux assises sociales

Jean-Michel SAUTREAU

- Le 4/05 réunion publique PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Prochaine réunion du conseil municipal MARDI 2 MAI.

Fin de séance à 22h30